







e-MEUSE SANTÉ

Chef de file : Conseil départemental de la Meuse

-  51 partenaires dont 7 collectivités
-  Santé, Numérique, Compétences
-  Territoires ruraux, Villes petites et moyennes
-  1 098 000 personnes concernées



AMBITION

L'ambition de ce territoire rural, qui associe démographie médicale tendue, prévalence de pathologies chroniques, vieillissement de la population et conditions socio-économiques difficiles, est de s'appuyer sur l'innovation numérique et organisationnelle afin de mieux soigner l'ensemble de ses habitants dans un modèle économique soutenable.

Le Département de la Meuse souhaite devenir une vitrine de présentation de la e-santé en France en proposant un cadre optimisé de déploiement des services/produits et en contribuant à la santé des populations rurales et au développement de la filière émergente des dispositifs et services pour la e-santé.

Le budget prévisionnel du projet atteint 85 M€.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer, coordonner et rendre lisible les actions de prévention et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des citoyens ;
- Améliorer l'accès aux soins pour chaque citoyen de la Meuse en développant de nouvelles offres de premier recours adaptées aux besoins du territoire ;
- Améliorer la prise en charge et le suivi des maladies chroniques ;
- Favoriser le maintien à domicile (personne âgée fragile, personne en situation de handicap) en développant des lieux de vie adaptés ;
- Décloisonner le secteur en engageant professionnels, usagers, collectivités, autorités publiques de santé dans la transformation et en déployant des infrastructures techniques et numériques interopérables.

IMPACTS À HORIZON 2030

- **Rendre** plus efficiente la prise en charge de la personne malade ou fragile grâce à la création d'outils de coordination entre les acteurs du soin et de l'accompagnement médico-social ;
- **Combattre** la désertification médicale par une coordination des acteurs *via* de nouveaux outils numériques ;
- **Créer** de nouveaux emplois/métiers locaux notamment dans le domaine des services à la personne ;
- **Réduire** les surcoûts de santé grâce aux services e-santé développés et expérimentés localement dans le cadre de l'article 51 de la loi Santé, avant d'en faire profiter l'ensemble du territoire national.

8,4
M€

Montant prévu de subvention par l'État (PIA)

18,6
M€

Potentiel d'investissement par l'État (PIA)